



MODIF®

MODIF est un fongicide utilisé dans la lutte contre diverses maladies des arbres fruitiers à noyau, du fraisier, des cultures légumières (endives, pois, haricots, salades), de la vigne, des arbres et arbustes d'ornement et des cultures florales. Il s'utilise à la dose de 0.24 kg à 1,2 kg/ha selon les cultures. Voir le détail des usages à l'intérieur du livret.

Détenteur de l'A.M.M. : Life Scientific Ltd, Block 4, Belfield Office
Park, Beech Hill Road, Dublin 4, Irlande
Type d'action : Fongicide (FRAC D1, code 9 et FRAC E2, code 12)

Formulation : **Granulés dispersables (WG)**
Composition : 375 g/kg (37.5% m/m) de cyprodinil + 250 g/kg
(25.0% m/m) de fludioxonil

Attention



MODIF (N° d'A.M.M. : 2150571)

Contient: Cyprodinil

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/aérosols.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.

SP01 Eliminer le contenu/récepteur dans une installation agréée d'élimination des déchets.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages en vergers.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur laitue, scarole-frisée et vigne.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les autres usages.

SPe3 Pour protéger les arthropodes non cibles/les insectes, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée : 48 heures.

EN CAS D'URGENCE: Composer le 15, le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert: 0 800 887 887

(appel gratuit depuis un poste fixe).

Premiers soins détaillés à l'intérieur du livret.

Consulter ce livret avant toute utilisation.

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL.

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Fiche de Données de Sécurité disponible sur : www.quickfds.com.

N° de lot et date de fabrication : voir emballage

Fabriqué en UE

Version No 1

Distribué par : LIFE SCIENTIFIC FRANCE, 11-13 rue des Aulnes - 69760 Limonest

Une question sur ce produit ? N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)

www.lifescientific.com



Contenu: **5kg** Net

PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

Le cyprodinil appartient à la classe des anilino-pyrimidines (groupe FRAC D1, code 9). Le cyprodinil est systémique ; il est absorbé par la cuticule et les cires des feuilles et des fruits et est redistribué vers les autres organes des plantes. Le cyprodinil perturbe l'activité de l'enzyme cystathionine β -lyase, bloquant ainsi la formation de méthionine. L'inhibition de la synthèse de cet acide aminé interrompt le développement du champignon.

Le fludioxonil est une substance active non systémique qui appartient à la famille des phénylpyrroles (groupe FRAC E2, code 12). Il agit sur le métabolisme des glucides et des polyols. Ce fongicide de contact possède une action préventive.

Tableau des usages

Sauf mention contraire dans le tableau, tous les traitements concernent les parties aériennes.

Culture	Cible	Dose homologuée	Nombre maximal d'applications par an	Délai avant récolte	ZNT
Cultures fruitières					
Abricotier Cerisier Nectarinier Pêcher Prunier	Moniliose sur fleurs et rameaux	0.02 kg/hL (max.: 0.24 kg/ha)	Cerisier : 2 Abricotier, Nectarinier, Pêcher, Prunier : 3	7 jours	20 m
	Moniliose sur fruits	0.06 kg/hL (max.: 0.72 kg/ha)			

Culture	Cible	Dose homologuée	Nombre maximal d'applications par an	Délai avant récolte	ZNT
Cultures fruitières					
Fraisier (autorisé également sous abri)	Pourriture grise	1 kg/ha	Sous abri : 2 Plein champ: 1	1 jour	5 m en plein champ (dont DVP : 5 m)
Cultures légumières					
Chicoré Witloof / Production de Chicoris Uniquement autorisé en chambre de forçage	Sclérotiniose (trempage, doucheage des racines avant conservation ou forçage)	0.09 kg/hL	1	21 jours	-
	Sclérotiniose (pulvérisation des racines avant conservation)	0.036 kg/tonne			
	Sclérotiniose (pulvérisation des collets avant forçage)	0.0045 kg/m ²			
Pois écosés, frais (pois de conserve)	Anthraxose Pourriture grise Sclérotiniose	0.8 kg/ha	1	21 jours	5 m en plein champ (dont DVP : 5 m)
Haricot écosés (flageolet, fève) (autorisé également sous abri)	Pourriture grise Sclérotiniose	0.8 kg/ha	1	28 jours	
Haricot et pois non écosés frais (pois mange-tout) (autorisé également sous abri)	Pourriture grise Sclérotiniose	1 kg/ha	2	14 jours	
Laitue, Scarole, Frisée, Mâche, Roquette (autorisé également sous abri)	Sclérotiniose	0.6 kg/ha	2	14 jours	5 m
	Pourriture du collet Pourriture grise	0.6 kg/ha	3	14 jours	

Culture	Cible	Dose homologuée	Nombre maximal d'applications par an	Délai avant récolte	ZNT
Vigne					
Vigne	Pourriture grise	1.2 kg/ha	1	21 jours	5 m
Cultures ornementales					
Arbres et arbustes d'ornement	Pourriture grise	0.08 kg/hL (max : 0.96 kg/ha)	3*	-	5 m en plein champ (dont DVP : 5 m)
Cultures florales diverses (autorisé également sous abri)					
Rosier					

DVP : dispositif végétalisé permanent

* Application non recommandée sur gentiane (Exacum affine) et impatiens.

1 seule application préconisée sur Saintpaulia

2 applications au maximum sur anémone, bégonia et kalanchoë.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse: <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/public/>

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Cultures fruitières :

Utiliser MODIF dans un programme de protection.

Abricotier, Nectarinier, Pêcher et Prunier :

Intervalle entre les applications : 7 à 10 jours (10 jours pour le prunier)

Stades d'application :

- Moniliose sur fleurs et rameaux : pleine floraison (abricotier) ou 20% de boutons blancs ou 20% de fleurs ouvertes (nectarinier, pêcher et prunier)
- Moniliose sur fruits : à partir de 30 jours avant la date prévue de récolte (et pas après 7 jours avant la récolte)

Volume de bouillie compris entre 300 et 1200 L/ha

Ne pas appliquer MODIF plus de 3 fois par an, toutes maladies confondues, en raison d'un risque de résistance.

Cerisier :

Intervalle entre les applications : 7 jours

Stades d'application :

- Moniliose sur fleurs et rameaux : pleine floraison
- Moniliose sur fruits : à partir de 15 jours avant la date prévue de récolte (et pas après 7 jours avant la récolte)

Volume de bouillie compris entre 300 et 1200 L/ha

Ne pas appliquer MODIF plus de 2 fois par an, toutes maladies confondues, en raison d'un risque de résistance.

Fraisier :

Intervalle entre les applications sous abri : 10 jours

Stade d'application : Apparition des ébauches florales (DAR : 1 jour avant récolte)

Cultures légumières :

Chicorée Witloof (endive) :

Stades d'application :

- trempage, douchage des racines avant conservation ou forçage
- pulvérisation des racines avant conservation
- pulvérisation des collets avant forçage

Flageolet :

Stade d'application : boutons blancs

Haricot et pois non écossés frais (pois mange-tout) :

Stade d'application : boutons blancs puis 7 à 10 jours après

Laitue, Scarole, Frisée, Mâche et Roquette :

Intervalle entre les applications : 10 jours

Stade d'application : 1ère feuille étalée (DAR : 14 jours avant récolte)

Vigne :

Stade d'application : Chute des capuchons floraux jusqu'à véraison (DAR : 21 jours avant vendange).

Appliquer sur la zone fructifère.

Dose d'application : 1 kg/ha. Dans les régions viticoles de Champagne, Yonne et Côte d'Or, où sont présents des cépages différents et où la pression des maladies est en général plus forte, appliquer à 1.2 kg/ha pour lutter contre la pourriture grise.

Cultures ornementales - arbres et arbustes d'ornements, cultures florales diverses et rosier :

Intervalle entre les applications : 10 à 14 jours

Stade d'application : 4 feuilles étalées jusqu'à floraison à 70% achevée

Volume de bouillie compris entre 500 et 1200 L/ha

Tester la sélectivité de la préparation MODIF avant de généraliser le traitement sur l'ensemble des plantes.

Préparation de la bouillie

Remplir à moitié la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire de MODIF dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant le temps des repas).

Recommandations pour les mélanges

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Conditions météorologiques

Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation.

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou présentant des modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité

de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Life Scientific Ltd. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

BONNES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :			
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE HAUT TRACTEUR	TRACTEUR SANS CABINE
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	À usage unique	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065	EPI vestimentaire				
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1	EPI partiel				
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009	Type 3 ou 4			Type 4	
BOTTES CERTIFIÉES EN 13 832-3:2006					
Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :			PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
	APPLICATION AVEC :				
	APPLICATION AVEC UN PULVÉRISATEUR A DOS SANS CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION CULTURES BASSES (<50 CM)	SANS CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION CULTURES HAUTES (>50 CM)	NETTOYAGE		
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065			EPI vestimentaire		
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1			EPI partiel		
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009		Type 4	OU Type 4		
BOTTES CERTIFIÉES EN 13 832-3:2006					

* En cas d'intervention à l'extérieur; dans ce cas, les gants doivent être stockés et portés à l'extérieur de la cabine.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit, de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR : FLASHEZ-MOI

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.